



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice: 27
Membres présents: 23
Suffrages exprimés: 27

République Française

Délibération N° 2021-77
Conseil Municipal du 1^{er} juillet 2021

DATE DE CONVOCATION : 1^{er} juillet 2021

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – K.GAI - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- M.H. AUBINEAU – T.DEGRANDE – P.FREON - M.A. CHEVALIER – C. BONNEAU - G. MICHELY – J.P. DESLIAS – J.F.CESSAC - K.PERROIS – S.BROUILLET – W. BOURGEAU – E.PISANI – H. ROSARIO – E. PILLARD-CLEMENTEL - S.RAYNAUD –S. BUTET – P.BERTON – C. RAFIN

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : P. ORMECHE pouvoir à G. MIGNON – A. DUBRUN pouvoir à T. DEGRANDE – F. GUIRAO pouvoir à M. VILLEGER – S. DELIMOGEES pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: P. ORMECHE – A. DUBRUN – F. GUIRAO – S. DELIMOGEES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : S. BROUILLET

**OBJET : CESSIION PLACE DU CHAMP DE FOIRE
RETRAIT DE LA DELIBERATION EN DATE DU 24 MARS 2021**

VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU le projet du promoteur immobilier « Linkcity » portant sur la construction de logements sociaux sur la place du champ de foire (parcelle AB 46 d'une contenance de 4 937 M2)
Vu la délibération en date du 24 Mars 2021 autorisant Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la cession de cette place,
CONSIDERANT que lors de ce conseil municipal l'avis des domaines n'était pas encore parvenu en Mairie,
CONSIDERANT qu'il convient, avant toute vente, de procéder au déclassement de la place du Champ de Foire,

Le Conseil Municipal, entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré PAR 27 VOIX POUR:

- DECIDE de retirer la délibération N°2021-37 en date du 24 Mars 2021 portant sur la cession de la place du champ de foire.

DIT que la cession interviendra à la fin de la procédure de déclassement

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE